Réponse du Maire de N. au Procureur-Général-Syndic du Département de N.

MONSIEUR,

JE viens de recevoir le décret en vertu duquel je ſuis forcé d'exiger de mon Paſteur la preſtation du ſerment civique ; je le lui ai communiqué, je l'ai même prié de me fixer le jour où il jugeroit à propos de ſatisfaire à l'obligation que ce décret lui impoſe. Ce bon Prêtre qui depuis long-temps nous ſert de pere, & qui mérite à tous égards le titre d'homme de Dieu, m'a répondu qu'il excuſoit ma démarche, parce que je n'en connoiſſois pas les conſéquences ; mon enfant, m'a-t-il dit, « les auteurs de ce » décret, preſque tous hérétiques, ou impies, veulent » vous précipiter dans le ſchiſme, pour vous con- » duire enſuite du ſchiſme à l'impiété.

» Méfiez-vous des éloges qu'ils donnent à la reli- » gion catholique, ce ſont des loups raviſſeurs qui ſe » couvrent de la peau des brebis, des démons qui ſe » transforment en Anges de lumiere ; & ces hommes » perfides, à l'exemple du traître Judas qui trahit » ſon Sauveur par un baiſer, ne louent la religion » que pour parvenir plus ſûrement à la détruire. Ils » n'oſent point l'attaquer ouvertement, parce qu'ils » craignent l'attachement du peuple à la foi vérita- » ble, ils ne laiſſent pas néanmoins, malgré les pro- » teſtations de leur zele hypocrite, ils ne laiſſent pas

» d'ébranler la religion jusques dans ses fondemens, » par la constitution *prétendue* civile du Clergé, quoique, par défaut d'instruction, le peuple ne soit pas » frappé des coups mortels que ces Messieurs portent » à l'église de J. C.

» Croyez-m'en, MON CHER MONSIEUR, & à qui » croirez-vous, si, dans une matiere de cette espece, » vous refusez d'en croire aux Evêques, & aux bons » Prêtres de ce Royaume. Préféreriez-vous la décision d'une assemblée de laïques où les hérétiques » dominent, à l'enseignement de l'église de France. » Les députés du côté gauche sont-ils vos juges dans » la foi? Sont-ils chargés d'éclairer, & de diriger » vos consciences? En les députant, leur avez-vous » donné & pouviez-vous leur donner ce droit? auriez-vous osé les établir Pasteurs de vos ames? De qui » donc ont-ils reçu l'autorité qu'ils s'arrogent, de changer & de bouleverser à leur gré le régime sacré de » l'église catholique? De quel front peuvent-ils exiger que les Evêques & les Prêtres s'engagent par » serment à maintenir une constitution que le Clergé » de France réprouve & regarde comme essentiellement schismatique? Les laïques se sont-ils tout à » coup transformés en Pasteurs, & les Pasteurs en » Brebis?

» Je vous déclare donc, MONSIEUR, que si vous » nous pressez, mon Vicaire & moi, de prêter le serment civique, vous devenez l'injuste persécuteur » de vos Prêtres & par conséquent l'ennemi de J. C. » & de son église; & quoique vous ne soyez, ni ne » puissiez être profondément instruit sur tous les » points de la constitution *civile* du Clergé, (ce » qui devroit être pour vous & pour tous les fideles » une raison de vous soumettre à la décision de vos » premiers Pasteurs,) j'en appelle néanmoins à votre » droiture, car Dieu a permis qu'il ne fût pas bien » difficile de dévoiler la malice des ennemis de son » nom.



» En effet, penſez-vous que je puiſſe tenir à Dieu
» ce langage : Mon Dieu, je jure de faire tous mes
» efforts pour que les Juifs, les Mahométans, les
» Hérétiques de toute eſpece ſoient autoriſés dé-
» ſormais à donner des Evêques aux Diocéſes, &
» des Curés aux Paroiſſes, tandis qu'il eſt inoui,
» qu'il eſt même ſouverainement abſurde que les en-
» nemis de l'égliſe aient jamais eu, & puiſſent jamais
» avoir le droit de lui déſigner ſes Paſteurs.

« Pouvez-vous entendre ce ferment ſans frémir
» d'horreur ? Or, tel eſt le ferment que je fairois, ſi
» je jurois de maintenir la conſtitution civile du Clergé,
» puiſqu'un de ſes articles porte expreſſément, que le
» corps électoral choiſira les Evêques & les Curés,
» & qu'il eſt très-certain que des hommes de toute
» religion peuvent être électeurs ; qu'on compte déjà
» des Proteſtans dans pluſieurs Départemens, & que
» le fameux Rabaud, Miniſtre Calviniſte, eſt membre
» de l'Aſſemblée Nationale, & l'a préſidée pluſieurs
» fois.

» Oſerai-je proférer ces paroles : MON DIEU,
» je jure de faire tous mes efforts pour que l'Epiſcopat
» ſoit dégradé, pour que l'Evêque ſoit toujours au-
» deſſous des Prêtres qui formeront ſon conſeil, quoi-
» qu'on ait toujours cru dans l'Egliſe Catholique que
» l'Evêque eſt le ſupérieur & le chef de ſon Diocéſe.
» Or, tel eſt le ſerment que je fairois, ſi je jurois de
» maintenir la conſtitution, puiſqu'elle décréte que
» l'Evêque ne pourra exercer aucun acte de juriſ-
» diction ſans le conſeil de ſes Prêtres, & qu'il ſera
» tenu de ſe conformer à la déciſion du plus grand
» nombre.

» N'eſt-il pas affreux de s'engager, par ſerment, à
» empêcher qu'il y ait jamais un ſeul Religieux dans
» le Royaume, qu'il y ait jamais aucune Commu-
» nauté d'hommes ou de femmes qui puiſſe donner

» aux Français l'exemple édifiant de la pratique des
» conseils évangéliques.

„ Or, n'est - ce pas ce que je fairois, si je jurois de
» maintenir une constitution qui réprouve & proscrit
» pour toujours les vœux solemnels de religion que
» l'Eglise Catholique a toujours regardés avec véné-
» ration.

» Peut-on conserver une éteincelle de religion, de
» probité, de bon sens, & dire néanmoins de sang-
» froid :

» Mon Dieu, je jure de contribuer de toutes mes
» forces à l'enlevement des biens du Clergé, & d'em-
» pêcher de tout mon pouvoir que les biens dont on
» le dépouille, injustement, en vertu de la loi du
» plus fort, lui soient jamais rendus, quoique le
» saint Concile de Trente ait excommunié, & ceux
» qui les ravissent, & les Ecclésiastiques qui y con-
» sentent, quoique la propriété de ces biens fût
» assurée à l'Eglise par une possession de plusieurs
» siécles, par les Édits de nos Rois, par le consen-
» tement des États-Généraux & de la Nation entiere,
» par la réunion de tous les titres possibles. Puis-je
» faire un pareil serment ? & je le fairois néanmoins,
» si je jurois de maintenir une constitution qui a
» décrété le vol sacrilége des domaines ecclésiastiques,
» & dont les auteurs, pour effectuer cette abominable
» usurpation, employent tous les moyens que leur
» suggére la haine la plus violente contre notre sainte
» religion.

» Puis-je jurer de maintenir une constitution qui se
» détruit elle-même, puisqu'elle laisse à Louis XVI,
» & à ses successeurs, le titre de Roi, & qu'elle leur
» enleve néanmoins tous les droits de la royauté ; une
» constitution qui déclare les propriétés inviolables,
» & qui, par ses articles constitutionels, dépouille
» solemnellement une foule de propriétaires ; le Roi
» de ses domaines, le Clergé de ses biens, la Noblesse

» de plusieurs droits acquis à prix d'argent, les
» créanciers du Clergé de leurs hypothéques privi-
» légiées sur toutes ses possessions, tous les Français
» en un mot, puisqu'elle les oblige à prendre en
» payement un papier monnoye, qui n'a pas la valeur
» pour laquelle ils sont néanmoins forcés de le
» recevoir. Peut-on jurer de soutenir & le pour &
» le contre, le oui & le non, le blanc & le noir ?

» Que penseriez-vous de moi, si je faisois un pareil
» serment ? Quel cas feriez-vous de mes conseils &
» de mes décisions ? Ne perdrois-je pas par cette
» fausse démarche tout droit à votre estime ? & ne
» seriez-vous pas autorisé à mépriser un Prêtre incon-
» séquent & parjure ? De quel bien me croiriez-vous
» capable, après une pareille prévarication ? Com-
» plice des vols de l'Assemblée, oserois-je condamner
» les hommes injustes ? Prophanateur du saint Nom
» de Dieu, de quel front m'éleverai-je contre ceux
» qui le blasphêment ? Ma bouche impure & souillée
» oseroit-elle proférer les rédoutables paroles qui
» produisent le Corps & le Sang de Jesus-Christ ?

» Pasteur lâche & perfide, je ne serois au milieu de
» vous que pour votre malheur, n'ayant pour guide
» qu'un Prêtre apostat ; peut-être vous familiariseriez-
» vous avec l'apostasie ? Ah ! Je vous aime trop pour
» vous scandaliser. Point de serment. Les Apôtres,
» & après eux des millions de Fidéles, nous ont
» montré le chemin du martyre, nous saurons mourir
» comme eux ; le serment qu'on exige est un parjure.
» Si j'avois eu le malheur de le faire, je me rétrac-
» terois publiquement, & je me glorifierois de ma
» rétractation.

» Tel est, MONSIEUR, le sentiment de presque
» tous les Evêques de France, de tous les Evêques, de
» tous les Prêtres dignes du nom qu'ils portent. Aprés
» celà quel Laïque auroit encore la témérité de faire

„ ce ferment, ou d'exiger que les Evêques & les
„ Prêtres le faffent ?

„ Je finis en vous priant d'obferver deux chofes, qui
„ vous fairont connoître quel eft l'acharnement de
„ l'Affemblée contre votre fainte religion.

« 1°. Elle a maintenu par un Décret les miniftres
» hérétiques de l'Alface dans la poffeffion de leurs
» biens, tandis qu'elle en a dépouillé le Clergé catho-
» lique, & vous ne ferez pas frappé de cette indigne
» préférence accordée à l'héréfie !

» 2°. Elle ofe dire dans une inftruction adreffée aux
» Municipalités, & dont elle a ordonné la lecture à
» l'iffue de la Meffe de paroiffe, elle a ofé dire que les
» Prêtres ne font pas perfécutés, tandis qu'elle exige
» d'eux un ferment qu'ils ne peuvent faire fans pê-
» cher mortellement, & qu'elle les prive néanmoins
» de leur traitement & de leur place, s'ils ne le font
» pas. Elle a fait plus encore, peu contente d'avoir dé-
» pouillé les bons Prêtres de leur état, & de leur avoir
» ôté les moyens de fubfiftance, elle les menace d'être
» pourfuivis comme perturbateurs du repos public,
» s'ils exercent leur miniftere auprès des fideles, après
» avoir refufé le ferment. Elle exige, fous peine de
» punition arbitraire, qu'ils abandonnent leurs trou-
» peaux à des Pafteurs intrus & fchifmatiques ; &
» M. Camus, auteur de cette inftruction, à l'effron-
» terie de dire, au nom de l'Affemblée, que la con-
» duite qu'on tient à l'égard des Prêtres, n'eft pas une
» perfécution. Il n'y en a jamais eu deplus cruelle
» fous les Empereurs payens ; & pour s'en convain-
» cre, parcourez l'hiftoire des premiers fiecles du
» Chriftianifme.

» Peuple catholique, on veut vous enlever vos
» Pafteurs légitimes ; & pour vous y faire confentir,
» on cherche à vous les rendre odieux. Ouvrez enfin
» les yeux ; car il fuffit de les ouvrir pour reconnoître
» les piéges qu'on tend à votre foi.

» Les malheurs dont l'Eglise eſt menacée vous
» attendriſſent, je vois que vous verſez de larmes, une
» ſimple Religieuſe pourroit borner là tout ſon zele,
» mais un Magiſtrat, comme vous, n'a rien fait, s'il ſe
» borne à pleurer; il faut qu'il s'arme de courage, &
» qu'il oppoſe aux criminelles innovations une réſiſ-
» tance auſſi ferme que reſpectueuſe.

Voilà, MONSIEUR, ce que mon Curé m'a répondu; ſon diſcours m'a frappé, ſouffrez que je ſuive ſon conſeil, ſi vous ne réfutez pas ſes raiſons. Je ſuſpendrai donc juſqu'à cette époque, la preſtation de ce ſerment qui détruit de fonds en comble la ſainte hiérarchie de l'Egliſe & le gouvernement établi par J. C. & ſes Apôtres.

J'attends votre réponſe; mais je vous répete, je veux des preuves, des raiſons ſolides & non des mots vuides de ſens; je veux des preuves & non des ordres abſolus.

Point de violence, MONSIEUR, point de contrainte ſous le regne de la liberté; & certes l'Aſſemblée Nationale, qui donne à tous les hérétiques poſſibles, aux payens même, toute liberté de conſcience, auroit bien mauvaiſe grace de ne gêner que la conſcience de nos Prêtres.

J'ai l'honneur d'être avec, &c.